



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES  
29 avenue Roger Hennequin - 70197 Trappes Cedex  
Tél : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

Dossier P174340 - Document DE/1 - Page 1/3

## RAPPORT D'ESSAI

- Demandeur :** **NOGENT 3 ETOILES S.A.S.**  
Madame Massol Sylvaine  
11 rue Louis André - B.P.1  
52340 BIESLES
- Date et référence de la commande :** Accord sur devis LNE N°2017/14097 du 19 septembre 2017.  
Commande N°14010 du 13 septembre 2017.
- Objet :** Contrôle de la conformité d'un éplucheur en acier inoxydable au contact alimentaire.
- Identification de l'échantillon :** Eplucheur référence 1419
- Documents de référence :**
- Règlement européen 1935/2004
  - Arrêté du 13 janvier 1976 relatif aux matériaux et objets en acier inoxydable au contact des denrées alimentaires

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

cofrac



ESSAIS  
Accréditation  
N° 1-0606  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : [info@lne.fr](mailto:info@lne.fr) • Internet : [www.lne.fr](http://www.lne.fr) • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

**1. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON**

Date de réception : Le 15 septembre 2017

Référence : Eplucheur référence 1419



**2. CONDITIONS DE REALISATION DE L'ESSAI**

L'acier inoxydable de l'éplucheur a été analysé par spectrométrie d'émission de plasma ICP après mise en solution chloro-nitrique de prélèvements. Ont été recherchés les éléments spécifiés dans l'arrêté du 13 janvier 1976.

L'essai a été réalisé semaine : 40/2017.

**3. RESULTATS**

Composition chimique de l'acier inox de l'article, en pourcentage pondéral de chaque élément, accompagné de l'incertitude sur le résultat.

ELEMENT	Référence échantillon	Rappel seuil maximal admis
	Eplucheur référence 1419	
MOLYBDENE	<b>0.28 ± 0.02</b>	4
NIOBIUM	<b>&lt; 0.010</b>	1
CUIVRE	<b>0.31 ± 0.02</b>	4
CHROME	<b>17.28 ± 0.56</b>	≥ 13
NICKEL	<b>7.14 ± 0.23</b>	-
MANGANESE	<b>0.93 ± 0.06</b>	-
TITANE	<b>&lt; 0.005</b>	4
ALUMINIUM	<b>&lt; 0.010</b>	4
ZIRCONIUM	<b>&lt; 0.010</b>	1
TANTALE	<b>&lt; 0.010</b>	1

#### 4. CONCLUSION

L'acier constituant l'éplucheur est un acier inoxydable austénitique au chrome-nickel de type CrNi18-8; Les teneurs en tous éléments satisfont les exigences de composition formulées dans l'arrêté du 13 janvier 1976.

**L'éplucheur est conforme à la réglementation française concernant les aciers inoxydables destinés au contact des denrées alimentaires.**

Trappes, le 11 octobre 2017

La Responsable de l'essai



Véronique FERRÉ

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou aux matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**